

Annexe – Conditions d'admission et détails pour les demandes de projets (septembre 2024)

I. Appel à candidature – projets à long terme

Nous lançons un appel à candidature pour des nouveaux projets d'églises membres à partir de 2026, pour une durée maximale de trois ans.

Il est important de souligner que les projets en cours ne seront pas prolongés automatiquement. Par conséquent, les églises membres désirant continuer leurs projets qui se terminent en 2025 doivent soumettre une demande de prolongation jusqu'en 2028.

Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 8 janvier 2025

Les **critères suivants** s'appliquent :

- **Éligibilité du porteur de projet**
 - Toute église membre de la FLM, tout comité national, toute expression régionale ou toute institution diaconale peut déposer une demande de projet.
 - Chaque église (entité) ne peut soumettre qu'une seule demande de projet.

- **Éligibilité des nouveaux projets**
 - Les demandes de projets doivent viser à :
 - Répondre aux priorités stratégiques des églises membres ;
 - Approfondir la participation des Églises à la mission holistique (proclamation, diaconie et défense de causes) ;
 - Renforcer la présence des Églises dans l'espace public et leur témoignage local en répondant aux besoins essentiels des paroisses et de la population en général.
 - La demande de projet doit démontrer un lien clair entre les besoins identifiés et les activités proposées.
 - Pour être considérées comme « nouveaux projets », il est essentiel que les demandes de projet contiennent un élément clair d'innovation et qu'elle se différencient par rapport aux initiatives passées ou actuelles financées par la FLM. Les projets qui n'impliquent pas ou seulement des modifications mineures par rapport aux projets précédents ou en cours seront considérés comme des continuations d'un projet en cours et seront évalués selon des critères spécifiques (voir ci-dessous).

- **Continuation d'un projet en cours** :

- Les projets actuellement en cours de mise en œuvre ne peuvent être prolongés qu'une seule fois.
- Les projets qui sont éligibles à une prolongation ont généralement la lettre « a » qui apparaît dans le code de projet (p. ex. PMXX3a). Leur année de début est normalement 2023 et leur achèvement est prévu en 2025.
- Les demandes de prolongation d'un projet en cours doivent remplir les conditions suivantes :
 - Pertinence : les objectifs s'appuient sur les réalisations de la phase précédente et/ou les activités sont étendues à de nouvelles zones ou à de nouveaux groupes cibles ou, le cas échéant, adaptés à l'évolution du contexte.
 - Pérennisation : la nouvelle phase consolide les acquis de la phase précédente pour que les changements positifs obtenus perdurent après la fin du projet.

Et si possible

- Indépendance financière croissante : le budget doit montrer une réduction progressive de la participation de la FLM et une augmentation correspondante des fonds propres au projet et/ou de la contribution de tiers afin de permettre, à terme, le retrait de la FLM.

- **Durée du projet** : max. 3 ans.
- **Montant maximum demandé à la FLM** : 150 000 EUR sur trois ans, maximum 50 000 EUR par an. Veuillez noter que les projets reçoivent souvent moins que le montant maximal afin d'assurer une répartition plus large des fonds entre plusieurs projets.
- **Contribution propre** : le porteur de projet est tenu de contribuer à hauteur d'au moins 5 % du budget total du projet. Des contributions en nature peuvent être acceptées en signe d'engagement si la contribution financière n'est pas possible.

Les **critères de sélection** suivants s'appliquent :

- La demande de projet doit :
 - Être complète et inclure un budget détaillé, un profil de l'église et une lettre de soutien de l'église membre ;
 - Identifier et analyser clairement les besoins auxquels le projet vise à répondre ;
 - Démontrer de manière convaincante la pertinence des objectifs et des activités du projet par rapport aux besoins exprimés ;
 - Démontrer clairement comment le projet atteindra la durabilité ;
 - Définir une approche cohérente et refléter la participation effective des parties prenantes, en particulier des jeunes et des femmes ;
 - Démontrer que les objectifs et les activités du projet sont réalistes par rapport au budget et aux capacités du porteur de projet.
- Le processus de demande sera **compétitif** et tiendra compte des besoins identifiés et de la clarté avec laquelle la proposition démontre la conformité aux critères précisés.
- Pour des raisons d'équité, la priorité sera donnée aux églises membres ou aux entités éligibles qui n'ont pas de projet en cours.

II. Comment soumettre votre projet

Les demandes de projets doivent être soumises via notre portail en ligne à l'adresse suivante : https://webportalapp.com/sp/login/lwf_pcmprogram_en#fr. Pour plus d'information, veuillez-vous référer aux instructions ci-jointes.

Vous pouvez envoyer un e-mail à dtmjprojects@lutheranworld.org en cas de problème avec la plateforme en ligne et si vous avez besoin d'assistance. L'équipe du bureau des projets des églises membre est là pour répondre à vos questions et vous guider.

III. Rejoignez-nous pour des ateliers de conception de projet

Des ateliers en ligne seront organisés pendant le mois d'octobre 2024 afin de soutenir les candidats qui sont en train de travailler sur leur demande de projet. La logique de conception des projets (de l'analyse contextuelle à l'intervention), les bonnes pratiques à prendre en compte (par exemple, l'aspect consultatif, les questions transversales telles que la justice intergénérationnelle (inclusion des jeunes) et la justice de genre) seront abordées lors des ateliers, ainsi que la création d'indicateurs significatifs. Des explications seront également fournies sur la façon de répondre de manière adéquate aux exigences formelles du processus de candidature.

De plus amples informations seront communiquées en temps utile. Entre-temps, veuillez noter les dates suivantes si vous êtes intéressé(e) :

- Mercredi 16 octobre 2024, AM heure d'Europe centrale (anglais)
- Jeudi 31 octobre 2024, PM heure d'Europe centrale (espagnol et anglais)
- Vendredi 1er novembre 2024, PM heure d'Europe central (français)

La durée estimée de l'atelier est de 4,5 heures.